

Conseil municipal du 8 novembre 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

**11) Del2024-081 - Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire.**

*Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées*

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal, par délibération n° 2020-023 du 24 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2020-038 du conseil municipal du 04 septembre 2020, et n° 2022-049 du 2 septembre 2022 :

- ⇒ Signature d'un marché public de travaux pour la rénovation de la toiture de la maison médicale pour un montant de 68 501,89 € HT avec l'entreprise SOPREMA,
- ⇒ Signature d'un marché public de travaux pour la réfection de la devanture d'Haliotika pour un montant de 20 058,41 € HT avec l'entreprise GLM Menuiserie.
- ⇒ Signature d'un marché public de fournitures et de services pour les missions de contrôle technique et de SPS pour la rénovation énergétique du CLC pour un montant de 8 898 € HT avec SOCOTEC.

Le Conseil municipal en prend acte.

Fait au Guilvinec, le 08/11/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE,



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*

